



## Tarification 2020 – Région Wallonne et Région Bruxelloise et Grand Duché du Luxembourg

### Contrôles du mode de production biologique

Ces tarifs s'entendent hors T.V.A. et couvrent les frais de contrôle, les frais de déplacements et d'analyses incluses dans le plan de contrôle.

Les prix annoncés s'entendent pour l'année civile (01/01/2020 au 31/12/2020).

### Producteurs

	Intitulé	Par	Tarif (€)
Montant de base	Base fixe à cumuler avec les productions	Entreprise	244,91
	Ou Total Minimum fixe - applicable si la base fixe additionnée des productions ne dépasse pas ce total	/	372,13
	Si travail à façon dans une entreprise Tierce (la marchandise reste la propriété du producteur)	Façonnier	302,17
Production végétale	Réserve naturelle	ha	3,04
	Arbres de Noël	ha	41,68
	Maraîchage *	ha	122,80
	Maraîchage de plein champ *	ha	68,47
	Grande culture *	ha	11,88
	Prairies, engrais verts, jachère	ha	8,95
	Culture fruitière : basse tige/petits fruits/vignoble	ha	60,13
	Culture fruitière : haute tige	ha	41,06
	Serre froide et tunnel	ha	366,18
	Serre chauffée	ha	736,82
	Champignons	ha	2456,07

Tarifs 2020 V1 – source AGW du 11 février 2010 – AGBC du 3 décembre 2009



	<b>Intitulé</b>	<b>Par</b>	<b>Tarif (€)</b>
Production animale	Bovins (engrais ou autre) < 1 an (veau de lait exclu)	Animal présent	0,92
	Bovins (engrais ou autre) 1-2 an(s)	Animal présent	1,39
	Bovins (engrais ou autre) > 2 ans	Animal présent	1,82
	Vache allaitante (veau inclus)	Animal présent	3,08
	Vache laitière	Animal présent	4,47
	Porc	Animal vendu	0,70
	Truie ou verrat	Animal présent	4,47
	Agneau	Animal vendu	0,30
	Brebis/Chevreuil	Animal présent	0,67
	Brebis/Chèvre (lait)	Animal présent	1,15
	Jument allaitante/étalon	Animal présent	3,13
	Jument laitière	Animal présent	4,47
	Poulet de chair	/100 Animaux vendus	5,06
	Poule pondeuse	Animal présent	0,15
	Dinde	/100 Animaux	10,12
	Canard	/100 Animaux	10,12
	Autruche (viande)	Animal vendu	0,70
	Autruche (reproduction)	Animal présent	2,25
	Lapine (reproduction)	Animal présent	0,91

Tarifs 2020 V1 – source AGW du 11 février 2010 – AGBC du 3 décembre 2009



	Daguet	Animal vendu	0,74
	Biche/cerf (reproduction)	Animal présent	2,25
	Faon	Animal vendu	0,53
	Escargots	/100 Animaux vendus	0,45
	Poulettes destinées à la ponte	Animal vendu	0,020
	Truite	Par kg	0,19
	Miel	Ruche	0,58
EXTRA	Contrôles Renforcés sur place (hors frais d'analyses éventuels) – Toute 1/2h entamée sera facturée	/ heure	86,93
	Contrôles Renforcés au bureau (hors frais d'analyses éventuels) - Toute 1/2h entamée sera facturée	/ heure	64,15

## Remarques :

- Les montants sont indexés annuellement au 1er janvier sur la base de l'index-santé du mois de septembre de l'année précédente par rapport à celui de septembre 2007.
- Pour les montants supérieurs au montant minimum, la redevance sera payée en 2 fois : la première partie (base fixe) en début d'année, la partie relative aux productions après le premier contrôle complet.
- Pour les notifications au-delà du 31/10/2020, la cotisation sera calculée au prorata de l'année restante avec un minimum de 372,13 €.
- Le tarif comprend exclusivement les analyses prévues selon le plan de contrôle. Toute analyse/Contre-analyse sortant de ce plan se fera aux frais de l'opérateur.
- \* Maraîchage de plein champ : minimum 0,3 ha par culture (maraîchage de plein champ reprend les cultures de pommes de terre hâtive, de potirons, de conservation (poireaux, carottes, etc) sur au moins 0,3ha/ culture)
- \* Maraîchage : Culture de légumes, chicons (racines et forçage)
- \* Grandes cultures : pommes de terre de conservation, céréales, cultures fourragères,...

Tarifs 2020 V1 – source AGW du 11 février 2010 – AGBC du 3 décembre 2009